

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il revient au Parlement, représentant des Français, de contrôler l'action du Gouvernement, qui plus est lorsqu'il s'agit de patrimoine, d'urbanisme et d'éventuelles expropriations.